



Formulaire de report / remboursement des jours pour les absences justifiées

Accueil de Loisirs des Trois Provinces « Les Corsaires du Radeau »

Les modalités du Règlement Intérieur de l'Accueil de Loisirs « Les Corsaires du radeau », approuvées par le conseil communautaire, par délibération n°21-107 du 14 décembre 2021, permettent aux usagers dans le cas d'une absence justifiée (certificat médical...) le remboursement ou le report des jours signalé au sens de l'article 5 dudit Règlement Intérieur.

Seules les absences ayant été signalées dans les conditions prévues auprès du service par téléphone au 02/48/74/08/06 ou par mail adressé à alsh@cc3p.fr seront traitées

La demande doit être déposée au service dans un délai d'un mois.

Les reports de jours se font sur une autre période dans les trois mois au cours de l'année civile.

Nom et Prénom du demandeur ⁽¹⁾ :				
Adresse ⁽¹⁾ :				
Téléphone :		Courriel :		
Concerne l'enfant ⁽¹⁾ :				
Jours d'absences justifiés ⁽³⁾				
Justificatifs joints (R.I. Art. n°5)		<u>Pour les mercredis :</u> Le mardi avant 17h, précédant l'absence : Par téléphone ou par courriel Motif de l'absence : Justificatif joint ⁽³⁾ : <u>Pour les vacances scolaires et séjours :</u> 72h ouvrables avant absence : Par téléphone ou par courriel Motif de l'absence : Justificatif joint ⁽³⁾ :		
Choix ⁽³⁾		A) Report des jours sur une prochaine session ⁽³⁾ ou B) Remboursement par mandat administratif ⁽³⁾ (Merci de joindre votre RIB)		
A) Report				
Choix de la période ⁽³⁾		Mercredis	Hiver	Printemps
		Juillet	Aout	Automne
		Fin d'année (remboursement obligatoire)		
Choix du (des) jour(s) ⁽²⁾				
B) Remboursement		Nombre de jours x tarif journalier facturé = €		

(1) Champs obligatoires

(2) Indiquer les dates

(3) Entourer votre choix

A, le

Signature :

Encadré réservé au Service :

Demande déposée/remise au service le

Pour le remboursement, document transmis au service comptabilité de la collectivité en date du

Signature du personnel permanent :